

Les algorithmes font-ils la loi?

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : Les algorithmes font-ils la loi? / Aurelie Jean

Auteur(s) : Jean, Aurélie (1982-....)

Publication : Paris : Éditions de l'Observatoire, DL 2021

Fabrication / Impression : Paris : Éditions de l'Observatoire

Description matérielle : 1 vol. (221 p.) ; 22 cm

ISBN : 979-10-329-1501-1

EAN : 9791032915011

Autres classifications : 340

Classification décimale Dewey : 344.095 23

Note(s) : Glossaire

Résumé ou extrait : Après le succès de *De l'autre côté de la Machine*, Aurélie Jean nous entraîne dans un nouveau voyage : au cœur de nos institutions juridiques et des algorithmes qui s'y exercent. Comment la loi est-elle pensée et appliquée au temps des algorithmes ? Comment les algorithmes sont-ils utilisés au sein du système judiciaire ? Et est-il vraiment possible de les réguler ? C'est un fait : les algorithmes rythment nos vies. Ils nous aident à nous déplacer, à travailler, à nous soigner, et même à légiférer. Certains, alarmistes, diraient qu'ils sont de partout... Or, peu d'entre nous les comprennent, sans parler d'en maîtriser les subtilités. Nos dirigeants, parlementaires et nos juristes n'y font pas exception, et participent pour certains à augmenter la confusion autour de leur utilisation et de leur supposé danger... Pourtant, il est aujourd'hui nécessaire, voire capital, de comprendre le fonctionnement des algorithmes développés, mais aussi d'anticiper leur développement, de l'encadrer et de l'accompagner aussi judicieusement que justement. Une chose demeure cependant certaine : les algorithmes ne disposent d'aucune personnalité juridique face à un tribunal. En revanche, s'ils ne peuvent réellement faire la loi, ils l'influencent et en orientent désormais la pratique. Mal employés, ils deviennent une menace pour ses principes de transparence et d'équité. Bien maîtrisés, ils peuvent, au contraire, guider ceux qui la font et l'exercent afin de garantir le traitement égalitaire de chacun face à la justice. Consciente du défi qui nous attend, Aurélie Jean nous appelle à agir et propose de dompter (plutôt que de réguler) les algorithmes à travers des lois souples et anticipatrices, afin de ne rien sacrifier au progrès tout en les pensant dans la plus grande objectivité scientifique, sociale et économique. Car c'est cette même transparence intrinsèque à l'exercice

de la justice qui doit s'appliquer dans le champ des algorithmes afin de permettre à chacun – du citoyen au...

Sujet - Nom commun : Justice prédictive

Algorithmes -- Droit

Droit -- Effets des innovations technologiques

Image de présentation :



Text alternatif image de présentation : 27846.png